

V. COORDINATION DES TRAVAUX*

A. Rapport du Secrétaire général : activités actuelles des organisations internationales en ce qui concerne l'harmonisation et l'unification du droit commercial international (A/CN.9/202 et Add. 1, 2, 3 et 4)**

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>		<i>Paragraphes</i>
[A/CN.9/202]			
INTRODUCTION	1-5	B. Coopération industrielle, scientifique et technique	48-54
[A/CN.9/202/Add. 1]		C. Projet de guide pour la rédaction de contrats internationaux en matière d'activités de conseil d'ingénierie, y compris les aspects connexes d'assistance technique ..	55-57
I. CONTRATS INTERNATIONAUX		D. Publication	58-61
A. Vente internationale de marchandises	1	IV. SOCIÉTÉS TRANSNATIONALES	
B. Codification du droit commercial international	2-4	A. Rôle des sociétés transnationales	62
C. Pratique des échanges compensés	5-7	B. Code de conduite	63-64
D. Formules de contrats, contrats types, modèles de contrats et conditions générales		C. Principes touchant les entreprises multinationales	65
1. Formule de contrat pour le poivre	8-9	D. Publication et recherche	66-70
2. Contrats types/conditions générales pour le commerce des bois tropicaux	10	V. TRANSFERT DE TECHNOLOGIE	
3. Contrats "prix de revient plus honoraires"	11-13	A. Code international de conduite pour le transfert de technologie	71-76
4. Contrats "types"	14-15	B. Régime de la propriété industrielle	77
5. Contrats d'édition	16-17	C. Accords de licence en matière de technologie : loi type	78
6. Conditions générales régissant les normes techniques d'entretien des machines, équipements et autres biens mobiliers corporels	18	D. Publication	79-83
7. Conditions générales régissant la fourniture de marchandises	19-23	VI. DROIT DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE ET INTELLECTUELLE	
8. Conditions générales de vente du lait	24	A. Travaux de l'OMPI	
E. Termes et normes du commerce international		1. Propriété industrielle et information sur les brevets	84-95
1. Incoterms	25	2. Activités ayant trait aux droits d'auteur et droits voisins	96-114
2. Termes relatifs au transport conteneurisé et au transport combiné	26	3. Activités d'enregistrement dans le domaine de la propriété industrielle ..	115-117
3. Codage des conditions de paiement ..	27-28	B. Travaux du CAEM	118
4. Code de la normalisation du GATT ..	29	C. Activités de l'AELE	
5. Normes internationales	30	1. Brevets	119-120
F. Clauses types		2. Marques	121
1. Clauses de force majeure et clauses d'imprévision	31-32	D. Activités de l'OEA : le Comité juridique interaméricain	122-128
2. Clauses de limitation de la responsabilité	33	E. Activités de la CEE	129-130
3. Clauses pénales	34	VII. PAIEMENTS INTERNATIONAUX	
4. Conditions de résolution des contrats	35	A. Crédits documentaires	
G. Usages commerciaux	36	1. Révision des règles et usances uniformes relatives aux crédits documentaires	131-132
II. PRODUITS DE BASE		2. Formulaire de demande type pour les crédits documentaires	133
A. Accords de produits	37-41	B. Règles applicables aux contrats libellés en devises	134-135
B. Arrangements officieux et directives intéressant les produits de base	42-45	C. Effets de commerce	136
III. INDUSTRIALISATION			
A. Modèles de contrat élaborés par l'ONUDI pour l'industrie des engrais	46-47		

* Pour l'examen par la CNUDCI voir son Rapport, chapitre VI (Première partie, A, ci-dessus).

** Cité dans ledit Rapport, par. 88 (Première partie, A, ci-dessus).

[A/CN.9/202/Add.2]

	Paragraphes		Paragraphes
VIII. TRANSPORTS INTERNATIONAUX			
A. Transport par mer et questions connexes . . .	1-36	C. Activités futures en matière d'arbitrage . . .	77
1. Réglementation internationale des transports maritimes	1-2	D. Publication et recherche	78-79
2. Chartes-parties	3-4	X. RESPONSABILITÉ DU FAIT DES PRODUITS	80-82
3. Contrats d'assurance maritime	5-10	XI. DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ	
4. Transport sous pavillon de complaisance	11-12	A. Travaux de la Communauté économique européenne	83
5. Application de la Convention relative à un code de conduite des conférences maritimes	13-15	B. Travaux de la Conférence de La Haye de droit international privé	84
6. Règlements types applicables aux associations régionales et aux coentreprises dans le domaine des transports maritimes	16	C. Travaux de la CCI	85
7. Traitement des navires marchands étrangers dans les ports	17	D. Travaux de l'OEA	86
8. Commission de transport	18	E. Travaux d'UNIDROIT	87
9. Charte dite de "Baltim-Konstantza-78"	19	XII. AUTRES QUESTIONS DE DROIT COMMERCIAL INTERNATIONAL	
10. Fraude maritime	20-23	A. Représentation	88-95
11. Transport de substances nocives et dangereuses par mer : projet de convention sur la responsabilité et l'indemnisation	24	1. La représentation : certains aspects des relations internationales de représentation dans le cadre de la vente de marchandises	88-92
12. "Catastrophe de l'Amoco-Cadiz" : questions juridiques	25-26	2. Procuration	93-95
13. Convention sur la responsabilité civile pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures	27	B. Droit des sociétés	96-97
14. Responsabilité civile pour les dommages causés par les petites embarcations	28	C. Protection de l'acquisition de bonne foi d'objets mobiliers corporels	98-103
15. Privilèges et hypothèques maritimes	29	D. Droits des créanciers	104-107
16. Avarie commune	30	E. Ventes aux consommateurs	108-110
17. Séminaires	31	F. Protection des consommateurs	111
18. Assistance technique	32	G. Garanties de contrats, lignes directrices pour les garanties payables sur simple demande et contrats de cautionnement	112-115
19. Transport de marchandises en navigation intérieure	33-36	H. Recouvrements	116-117
B. Transports terrestres et questions connexes	37-44	1. Factoring international	118-121
1. Responsabilité civile pour les dommages causés par des marchandises dangereuses	37-39	J. Leasing international	122-127
2. Harmonisation des contrôles des marchandises aux frontières	40-42	K. Pratiques commerciales restrictives	128-130
3. Transit en douane	43-44	1. Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives	128-129
C. Transport par air	45	2. Loi(s) type(s) sur les pratiques commerciales restrictives	130
D. Responsabilité des opérateurs internationaux de terminaux	46-58	L. Entreprises multinationales de marketing	131-132
E. Transport multimodal	59-61	M. Conventions et mécanismes visant à promouvoir le commerce	133
F. Accord international sur les normes relatives aux conteneurs	62-63	N. Main-d'oeuvre	134-136
IX. ARBITRAGE INTERNATIONAL		1. Activités visant à l'adoption de conventions ou de recommandations internationales en matière de main-d'oeuvre	135
A. Activités relatives à des types particuliers d'arbitrage	64-72	2. Rédaction de codes de pratique, de guides et de manuels	136
1. Arbitrage dans le domaine des contrats internationaux de construction immobilière	64-66	O. Normes alimentaires internationales	137
2. Arbitrage et réglementation de la concurrence	67	P. Clause de la nation la plus favorisée	138-143
3. Arbitrage et contrats connexes	68	Q. Immunités juridictionnelles des Etats et de leurs biens	144
4. Arbitrage interlocutoire	69-70	R. Projet de traité en vue de la création d'une zone d'échanges préférentiels pour les Etats d'Afrique australe et d'Afrique de l'Est	145
5. Différends résultant de la coopération économique, scientifique et technique	71-72	S. Nouveau programme de travail du GATT	146
B. Encouragement de l'arbitrage au niveau régional	73-76	XIII. FACILITATION DU COMMERCE INTERNATIONAL	
		A. Facilitation des procédures du commerce international	147-156
		1. Répertoire d'éléments de données commerciales	147-151
		2. Echange de données commerciales	152-153
		3. Alignement des documents commerciaux	154-156
		B. Information en matière de facilitation du commerce	157

XIV. ACCÈS À LA JUSTICE ET VALIDITÉ DES JUGEMENTS ET DES SENTENCES ARBITRALES RENDUS À L'ÉTRANGER	<i>Paragraphes</i>	[A/CN.9/202/Add. 3]	<i>Page</i>
A. Assistance judiciaire mutuelle	158	ACTIVITÉS RÉCENTES ET ACTUELLES DE LA COMMISSION DU DROIT INTERNATIONAL SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE SUR DES QUESTIONS TOUCHANT AU DOMAINE DU DROIT COMMERCIAL INTERNATIONAL	245
B. Convention interaméricaine sur la validité extraterritoriale des jugements et des sentences arbitrales rendus à l'étranger	159		
XV. FORMATION ET RECHERCHE CONCERNANT DES QUESTIONS LIÉES À L'INSTAURATION DU NOUVEL ORDRE ÉCONOMIQUE INTERNATIONAL	160-167	[A/CN.9/202/Add. 4]	
		ACTIVITÉS ACTUELLES DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES DANS LE DOMAINE DU DROIT COMMERCIAL INTERNATIONAL	250

[A/CN.9/202*]

INTRODUCTION

1. A sa troisième session, la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) a prié le Secrétaire général "de soumettre des rapports aux sessions annuelles de la Commission sur les travaux, en cours dans les organisations internationales, qui concernent des points figurant au programme de travail de la Commission¹.

2. En application de cette décision, des rapports** ont été présentés à la Commission à sa quatrième session, en 1971 (A/CN.9/59), à sa cinquième session, en 1972 (A/CN.9/71), à sa sixième session, en 1973 (A/CN.9/82), à sa septième session, en 1974 (A/CN.9/94 et Add. 1 et 2), à sa huitième session, en 1975 (A/CN.9/106), à sa neuvième session, en 1976 (A/CN.9/119), à sa dixième session, en 1977 (A/CN.9/129 et Add. 1), à sa onzième session, en 1978 (A/CN.9/151), à sa douzième session, en 1979 (A/CN.9/175) et à sa treizième session (A/CN.9/192 et Add. 1 et 2).

3. A sa treizième session, en 1980, la Commission a été d'avis que la coordination des activités juridiques des organismes des Nations Unies revêtait une importance particulière à un moment où ces organismes travaillaient toujours plus activement à l'élaboration et à l'adoption de règles juridiques. On a estimé qu'avant de pouvoir recommander une ligne d'action concrète, il faudrait avoir

davantage de renseignements sur les programmes et mandats des divers organismes des Nations Unies².

4. La Commission a donc demandé à son secrétariat de lui soumettre à sa prochaine session annuelle des renseignements complets sur les activités des autres organes et des autres organisations internationales³. Le présent rapport a été établi en réponse à cette demande pour la quatorzième session de la CNUDCI (1980). A cet égard, il convient de signaler que le Secrétaire général a également établi pour la quatorzième session un rapport qui porte notamment sur la question de la coordination (A/CN.9/203)*.

5. Le présent rapport décrit les travaux des organisations suivantes :

a) *Organismes des Nations Unies et institutions spécialisées*

CST	Centre sur les sociétés transnationales A/CN.9/202/Add.1, paragraphes 62 et 65 à 68
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement A/CN.9/202/Add.1, par. 37 et 38, 53, 71, 76 et 77 et 128 A/CN.9/202/Add.2, par. 1, 6 à 8, 11 à 18, 30 à 32, 42, 59 à 63 et 128 à 132
CTN	Commission des sociétés transnationales A/CN.9/202/Add.1, par. 63 à 65
CEA	Commission économique pour l'Afrique A/CN.9/202/Add.2, par. 145
CEE	Commission économique pour l'Europe A/CN.9/202/Add.1, par. 5 à 7, 24, 27, 55 à 59 et 129 et 130 A/CN.9/202/Add.2, par. 33 à 35, 40 à 44, 80, 147 à 155 et 157
CESAP	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique A/CN.9/202/Add.1, par. 8 à 10 A/CN.9/202/Add.2, par. 2

* 26 mai 1981.

** Références respectives à l'Annuaire :

A/CN.9/82 : Annuaire . . . 1973, deuxième partie, V

A/CN.9/94 et Add. 1-2 : Annuaire . . . 1974, deuxième partie, V

A/CN.9/106 : Annuaire . . . 1975, deuxième partie VIII

A/CN.9/119 : Annuaire . . . 1976, deuxième partie, VI

A/CN.9/129 et Add.1 : Annuaire . . . 1977, deuxième partie, VI, A et B

A/CN.9/151 : Annuaire . . . 1978, deuxième partie, V

A/CN.9/175 : Annuaire . . . 1979, deuxième partie, VI

A/CN.9/192 et Add. 1-2 : Annuaire . . . 1980, deuxième partie, VI

¹ Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa troisième session, *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-cinquième session, Supplément n° 17 (A/8017)*, par. 172 (Annuaire . . . 1968-70, deuxième partie, IV, A).

* Reproduit dans le présent volume, Deuxième partie, V, B.

² Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa treizième session, *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-cinquième session, Supplément n° 17 (A/35/17)*, paragraphe 149 (Annuaire . . . 1980, première partie, II, A).

ECOSOC	Conseil économique et social A/CN.9/202/Add.2, par. 62	CCD	Conseil de coopération douanière A/CN.9/202/Add.1, par. 27 A/CN.9/202/Add.2, par. 42 et 44
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture A/CN.9/202/Add.1, par. 98, 108 et 114	Conférence de La Haye	Conférence de La Haye de droit international privé A/CN.9/202/Add.1, par. 1 et 136 A/CN.9/202/Add.2, par. 77, 84, 108, 121 et 158
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture A/CN.9/202/Add.1, par. 42 à 45 A/CN.9/202/Add.2, par. 42	-	Comité juridique interaméricain A/CN.9/202/Add.1, par. 70, 83, 122, 124 à 127
GATT	Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce A/CN.9/202/Add.1, par. 29 A/CN.9/202/Add.2, par. 146	UNIDROIT	Institut international pour l'unification du droit privé A/CN.9/202/Add.1, par. 2 à 4 A/CN.9/202/Add.2, par. 33 à 39, 46 à 58, 80 et 81, 87 à 95, 98 à 103 et 118 à 127
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel A/CN.9/202/Add.1, par. 46 et 47 et 58 et 59	CEE	Communauté économique européenne A/CN.9/202/Add.1, par. 27 A/CN.9/202/Add.2, par. 42, 44 et 83
UNITAR	Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche A/CN.9/202/Add.2, par. 160 à 166	-	Organisation européenne des brevets A/CN.9/202/Add.1, par. 119
OMCI	Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime A/CN.9/202/Add.1, par. 27 A/CN.9/202/Add.2, par. 20 à 22, 24 à 27, 37 et 42	AELE	Association européenne de libre-échange A/CN.9/202/Add.1, par. 54 et 119 à 121 A/CN.9/202/Add.2, par. 133
CIRDI	Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements A/CN.9/202/Add.2, par. 73 à 75	OEA	Organisation des Etats américains A/CN.9/202/Add.1, par. 60, 69, 81 et 82, 123, 125 et 128 A/CN.9/202/Add.2, par. 86 et 159
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale A/CN.9/202/Add.2, par. 45 et 82	OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques A/CN.9/202/Add.1, par. 65 A/CN.9/202/Add.2, par. 42
OIT	Organisation internationale du travail A/CN.9/202/Add.1, par. 65, 109 et 114 A/CN.9/202/Add.2, par. 134 à 136	c) <i>Organisations internationales non gouvernementales</i>	
CDI	Commission du droit international A/CN.9/202/Add.2, par. 138 à 144	Institut du droit et des pratiques des affaires internationales A/CN.9/202/Add.1, par. 11 à 13 et 36 A/CN.9/202/Add.2, par. 79	
OMS	Organisation mondiale de la santé A/CN.9/202/Add.2, par. 42 et 136	-	Association internationale du barreau A/CN.9/202/Add.2, par. 66
OMPI	Organisation mondiale de la propriété intellectuelle A/CN.9/202/Add.1, par. 78 à 80, 84 à 117 et 128	CCI	Chambre de commerce internationale A/CN.9/202/Add.1, par. 25 à 27, 31 à 33, 36 et 131 à 135 A/CN.9/202/Add.2, par. 8 à 10, 23, 57, 64 à 70, 78, 85, 112 à 117 et 121
b) <i>Autres organisations internationales</i>		CIMM	Chambre internationale de la marine marchande A/CN.9/202/Add.1, par. 27
-	Comité consultatif juridique afro-asiatique A/CN.9/202/Add.2, par. 73 à 75	FIATA	Fédération internationale des associations de transitaires et assimilés A/CN.9/202/Add.1, par. 27
CARICOM	Communauté des Caraïbes A/CN.9/202/Add.2, par. 96 et 97	ILA	Association de droit international A/CN.9/202/Add.2, par. 167
OCTI	Office central des transports internationaux par chemin de fer A/CN.9/202/Add.1, par. 27	CM1	Comité maritime international A/CN.9/202/Add.1, par. 57
CE	Conseil de l'Europe A/CN.9/202/Add.1, par. 14 à 17 A/CN.9/202/Add.2, par. 104 à 107, 109 à 111 et 115	ISO	Organisation internationale de normalisation A/CN.9/202/Add.1, par. 27 et 30 A/CN.9/202/Add.2, par. 42
CAEM	Conseil d'assistance économique mutuelle A/CN.9/202/Add.1, par. 18 à 23, 48 à 52 et 118 A/CN.9/202/Add.2, par. 19, 71 et 72 et 156	-	Union internationale des transports routiers A/CN.9/202/Add.1, par. 27 A/CN.9/202/Add.2, par. 42 à 44

d) *Autres organisations*

Centre de recherche sur le Nouvel Ordre économique international
A/CN.9/202/Add.2, par. 167

Institut Max-Planck

A/CN.9/202/Add.1, par. 4.

[A/CN.9/202/Add.1*]

I. CONTRATS INTERNATIONAUX

A. *Vente internationale de marchandises*

1. A sa quatorzième session, en octobre 1980, la Conférence de La Haye de droit international privé a décidé d'inscrire à son ordre du jour la révision de la Convention de 1955 sur la loi applicable aux ventes à caractère international d'objets mobiliers corporels. Le Secrétaire général de la Conférence convoquera en juin 1981 une commission spéciale qui décidera si la Conférence pour la révision de la Convention sera ouverte aux Etats non membres.

B. *Codification du droit commercial international*

2. En 1970, UNIDROIT a commencé d'élaborer un code du droit commercial international. Jusqu'ici, ses travaux ont avant tout porté sur les principes généraux, et un petit comité directeur a préparé les deux premiers chapitres du code, qui traitent de la formation et de l'interprétation.

3. Ces deux projets ont été soumis au Groupe d'étude sur la codification progressive du droit commercial international, lors de sa première session qui s'est tenue à Rome du 10 au 14 septembre 1979. L'attention du Groupe s'est surtout portée sur les projets relatifs à la formation, et à l'interprétation, pour lesquels il a été décidé que le Secrétariat devrait réviser, sous la supervision du Comité directeur, le texte actuel des deux projets compte tenu des propositions d'amendement et des nouvelles suggestions formulées. Le Groupe est également convenu qu'il y avait lieu de traiter, dans le prochain chapitre du Code, du problème de la validité des contrats en général. Il a semblé qu'à cet égard les travaux déjà effectués par l'Institut dans ce domaine pourraient servir de point de départ et qu'il faudrait, dans le futur projet, ajouter des règles spécifiques relatives à la validité des conditions générales et des contrats types. Quant aux chapitres sur l'exécution et la non-exécution des contrats, il a été souligné

que ces questions, en raison de leur extrême complexité, nécessiteraient un travail préparatoire particulièrement minutieux, et le Groupe a prié le Président d'UNIDROIT de constituer des sous-comités spéciaux chargés de préparer le futur chapitre sur l'exécution et la non-exécution des contrats, aux travaux desquels participeraient toutes les institutions intéressées.

4. Un groupe de travail officieux s'est donc réuni à Copenhague les 31 mars et 1er avril 1980. Pour ce qui est des travaux futurs sur la validité des contrats, le groupe a estimé que cette question devrait faire l'objet du troisième chapitre du Code, et que les travaux en question devraient être fondés sur le projet de loi pour l'unification de certaines règles relatives à la validité des contrats de vente internationale d'objets mobiliers corporels, approuvé par le Conseil de direction d'UNIDROIT en 1972, ainsi que sur l'étude comparée de l'Institut Max Planck, qui avait servi de base pour ce projet. Les dispositions du projet de 1972 devraient être révisées pour les rendre applicables aux contrats commerciaux en général, et l'étude comparée devrait être mise à jour pour tenir compte de l'évolution de la situation, notamment dans les pays socialistes qui ont récemment adopté des règles spéciales relatives aux contrats commerciaux internationaux. Le Groupe a en outre décidé qu'il faudrait ajouter au projet de 1972 certaines règles supplémentaires relatives à l'illégalité, l'immoralité et l'iniquité des contrats, pour compléter les hypothèses classiques d'invalidité des contrats, c'est-à-dire l'erreur, le dol et la violence, déjà traités dans le projet. Pour ce qui est du chapitre du Code relatif à l'exécution et à la non-exécution, il a été décidé qu'une première étude traitant de l'exécution et de l'exécution spécifique, une deuxième traitant de l'annulation et des dommages-intérêts, et une troisième relative aux autres recours, seraient nécessaires. Le Groupe a examiné les progrès déjà accomplis lors d'une deuxième session tenue à Hambourg en février 1981.

C. *Pratique des échanges compensés*

5. Une tendance intéressante du commerce international au cours des dernières années est le recours accru aux transactions fondées sur des arrangements établissant des relations spécifiques entre les ventes et les achats. Bien que la pratique des échanges compensés ne soit en rien nouvelle, les difficultés que pose depuis quelque temps le financement des échanges par la voie des transactions commerciales classiques ont incité à y recourir de plus en plus, tant pour les besoins du financement que comme moyen de faciliter l'accès aux marchés et de surmonter les obstacles commerciaux. Cette tendance a pris une importance particulière dans le commerce Est-Ouest. Mais on la constate également dans les relations commerciales entre pays appartenant à un même groupe économique, ou entre les pays membres de la Com-

* 6 mai 1981